



Rapport d'activité 2020

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE
DU 23 AVRIL 2021

Table des matières

Introduction	2
Composition et représentation	4
1. Composition du Conseil d'Administration de la Chambre au 31.12.2020	4
2. Les représentants de la CSMHNBW dans les différents organes	5
Rapport sur les activités 2020	9
1. Service juridique	9
2. Suivi des actualités du secteur et communication	10
3. Organisations de séminaires accrédités en éthique et économie.	11
4. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo	11
5. Gestion de l'ASBL	12
6. Mise en place de l'ABSyM Wallonie	12
7. Pandémie Covid-19	14
Conclusion	17

Introduction

La Chambre Syndicale des Médecins des Provinces du Hainaut et de Namur et du Brabant wallon est une des 5 chambres composant l'Association Belge des Syndicats Médicaux (ABSyM).

L'ABSyM est au service des médecins depuis plus de 55 ans. Précisément, elle est **l'organisation la plus représentative du corps médical belge**, comme cela ressort des élections syndicales organisées tous les 4 ans par l'INAMI¹. En d'autres termes, l'ABSyM est un syndicat qui défend les intérêts des médecins généralistes et spécialistes belges (qu'ils soient francophones, néerlandophones ou germanophones) et est, à ce titre, l'organisation syndicale la plus plébiscitée par les médecins et ce depuis l'instauration des élections médicales en 1990.

L'ABSyM est **composée de 5 « Chambres » ou « Sections Syndicales »**, juridiquement indépendantes les unes des autres. Ces 5 Chambres se répartissent le territoire du Royaume :

- Une Chambre couvre les Provinces de Liège et de Luxembourg
- Une Chambre, la nôtre, couvre les Provinces du Hainaut, Namur, Brabant wallon
- Une Chambre couvre la Région de Bruxelles Capitale
- Une Section couvre les Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale
- Une Section couvre les Provinces d'Anvers, Limbourg et Brabant flamand.

Chaque Chambre ou Section, ainsi que le Bureau fédéral, dispose d'un bureau technique composé, en général, d'un secrétariat et d'un service juridique. Le Bureau fédéral, pour sa part, s'appuie sur un service administratif, de traduction et de communication. Le bureau technique de notre Chambre est composé d'un secrétariat et d'un service juridique.

Chaque année, le Conseil d'Administration la Chambre du Hainaut, Namur et Brabant wallon établit le rapport de ses activités et de sa gestion de l'année écoulée afin de le présenter à l'Assemblée Générale. Cette année, la présentation se fera lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021.

Pour **l'activité financière de l'ASBL**, renvoi est fait au rapport du réviseur et à la synthèse financière du CA sur la clôture des comptes 2020 ainsi qu'à la proposition commentée de budget 2021. Ces documents seront également soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021.

Le rapport d'activité dont il est ici uniquement question est l'occasion de passer rapidement en revue le travail d'une année. Ce rapport ne traite donc pas de façon exhaustive du travail de la Chambre en 2020. Par ailleurs, les dossiers exposés le sont brièvement au risque sinon de devoir écrire des centaines de pages.

Pour ce rapport 2020, nous allons revenir à l'essence même du concept de rapport d'activité. Contrairement aux années précédentes, nous n'allons pas y aborder les différents dossiers qui ont rythmé l'actualité du secteur durant l'année écoulée et auxquels nous nous sommes intéressés. Ainsi, nous ne parlerons pas ici, par exemple :

- de l'entrée en vigueur de l'obligation de prescription électronique et des nouveaux modèles de prescriptions ;

¹ Institut national maladie-invalidité.

- de la suite de la mise en place de la réforme des hôpitaux (P4Q ; fermeture des maternités proposée par le KCE, mise en place des réseaux et du Conseil médical de réseau,...) ;
- de la suite des travaux relatifs à la réforme de la nomenclature ;
- de la Plateforme de Première Ligne Wallonne (PPLW , de laquelle n'est pas membre la Chambre du Hainaut, Namur, Brabant wallon mais uniquement la Chambre de Liège-Luxembourg) et de sa note conceptuelle ou de Be.Hive et de sa vision des soins ;
- de l'accord médico-mutualiste 2021 conclu fin 2020 ;
- de la loi Qualité et de l'AR du 10.09.2020 relatif à la permanence médicale par les médecins généralistes et à l'agrément des coopérations fonctionnelles, ni du recours introduit par l'ABSyM ;
- de la note de vision stratégique de Tomorrowlab sur l'avenir des soins de santé en Belgique ;
- ou encore de la mise en place du nouveau gouvernement de plein exercice ;
- du projet VIDIS ;
- de la réforme des statuts du Collège de Médecine Générale, même si cela nous a pris plusieurs semaines de travail. On notera seulement qu'ils ont souhaité réformer leurs statuts ce qui implique une mise en conformité avec le nouveau Code des sociétés et associations. Ne faisant pas appel à un juriste externe comme suggéré, les juristes de certaines organisations membres du CMG ont ainsi dû travailler à l'analyse des propositions de modifications des statuts du CMG afin de vérifier, d'une part, leur intérêt pour leur structure et, d'autre part, leur validité juridique.
-

Notez que ces différents dossiers ont déjà fait ou feront l'objet de communications circonstanciées envoyées à nos membres de façon groupée ou personnalisée en fonction des besoins et demandes.

Nous allons donc uniquement nous attarder sur les principaux dossiers sur lesquels nous avons activement travaillé. Pour 2020, avec la pandémie que nous avons connue, l'activité 2020 n'a tourné grosso modo qu'autour du covid-19 et de la « fusion » avec la Chambre Syndicale des médecins des Provinces de Liège-Luxembourg.

Eu égard à cette limitation dans les sujets abordés, le bureau technique reste à votre disposition pour vous fournir toutes les informations complémentaires nécessaires. Vous pouvez nous contacter via les coordonnées suivantes : ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons², Rue de l'Hôpital, 5, boîte 43 à 1420 Braine-l'Alleud. Tél. 0485/97.21.26. Mail : info@absym-wallonie.be - Site : www.absym-bvas.be.

² Nous reviendrons sur ce changement de dénomination dans le cadre du présent rapport.

Composition et représentation

1. Composition du Conseil d'Administration de la Chambre au 31.12.2020

Coprésidents :

- Dr DUPREZ
- Dr HERRY

Vice-présidents MG :

- Dr VAN DER SCHUEREN
- Dr ZAEYTYDT

Vice-Présidents SP :

- Dr DEQUINZE
- Dr V. LAMY

Trésorier :

- Dr MASSART

Secrétaire-Rapporteur :

- Pour la Commission Consultative de MG : Dr SIMON

Administrateurs Médecins généralistes

- Dr BERNIER
- Dr CHAHED
- Dr DE PLAEN
- Dr DUTRIEUX
- Dr GILBERT
- Dr JACQUEMAIN
- Dr JACQUEMART
- Dr LECLERCQ
- Dr LEMYE
- Dr LUTTE
- Dr MOREAU
- Dr MORELLE
- Dr PEVEE
- Dr SIMON
- Dr VAN DHELSEN

Administrateurs Médecins spécialistes

- Dr ADRIAENS
- Dr CADAR
- Dr CUSUMANO
- Dr DEMAeyer
- Dr DEVOS
- Pr. EMONTS
- Dr EVRARD
- Dr GELIN

- Dr KESTENS
- Dr LAMY G.
- Dr LEDOUX
- Dr MASSART
- Dr MROUE
- Dr NKONABANG TIGNA
- Dr PIETTE
- Dr ROBILLARD
- Dr SALEMBIER

Administrateur Médecin

- Dr LAMELYN

2. Les représentants de la CSMHNBW dans les différents organes

Les administrateurs et membres de l'ABSyM Wallonie sont présents dans différents organes afin de défendre la profession médicale au nom de l'ABSyM. Sans que cette liste ne soit pleinement exhaustive, voici un large aperçu des organes dans lesquels nous retrouvons des personnes issues de l'ABSyM Wallonie.

A l'ABSyM

- Au Conseil d'administration
- Au comité directeur
- A l'assemblée générale

Au SPF Santé Publique

- Comité consultatif du réseau Evidence Base Practice
- Comité de pilotage plate-forme Healthdata
- Commission d'Agrément MG
- Commission de Gestion de la plateforme eHealth
- Commissions Médicales provinciales
- Commission Paritaire Nationale Médecins-Hôpitaux (CPNMH)
- Commission Technique de l'Art Infirmier
- Conseil Supérieur
- Conseil Supérieur de la profession de santé mentale
- Groupe de travail « infirmier de pratique avancée »
- Groupe de travail « mixte vaccination CFAI - CTAI »

A l'INAMI

Comités

101 - Comité de l'assurance :

641 à 667 - Comités paritaires d'accréditation :

- 660 - Anatomopathologie :
- 642 - Anesthésiologie & Réanimation :
- 656 - Biologie clinique
- 653 - Cardiologie :
- 643 - Chirurgie :
- 641 - Dermatologie & Vénérologie :
- 663 - Gastro-entérologie :
- 666 - Gériatrie :
- 646 - Gynécologie & obstétrique :
- 632 - Médecine générale :
- 651 - Médecine interne :
- 659 - Médecine nucléaire :
- 633 - Médecine physique :
- 665 - Médecine d'Urgence & Médecine Aigue :
- 644 - Neurochirurgie :
- 667 - Oncologie Médicale :
- 647 - Ophtalmologie :
- 649 - Orthopédie :
- 662 - Oto-Rhino-Laryngologie :
- 664 - Pédiatrie :
- 652 - Pneumologie
- 655 - Psychiatrie :
- 657 - Radiodiagnostique :
- 634 - Rhumatologie :
- 424 - Comite Du SECM Groupe 1 :

Commissions

- 638 - Commission d'appel du GDA :
- 112 - Commission de Contrôle Budgétaire (CCB) :
- 166 - Commission d'évaluation des pratiques médicales en matière de médicaments :
- 107 - Commission Nationale Médico-Mutualiste (CNMM) :
- 167 - Commission Professionnelle Kinésithérapeutes:
- 170 - Commission Professionnelle Med. Médecine Générale :
- 171 - Commission Professionnelle Médecin Spécialiste :
- 173 - Commission Professionnelle Et. Hospit. J. Entretien :
- 415 - Commission PI - SECM :
- 128 - Commission de Remboursement des Médicaments (CRM) :
- 197 - Commission de Remboursement Impl. & Disp. Med. Inv. :
- 413 - Commission de Remboursement SECM. :
- 406 - Commission Service Evaluation & Cont. Médicaux :

Conseils

- 102 - Conseil Général :

631 - Conseil national de promotion de la qualité (CNPQ) :
121 - 122 - Conseil Technique Médical (CTM) :
132 - Conseil Technique produits diagnostiques et de soins :
198 - Conseil Technique des radio-isotopes
Conseil technique des voiturettes

Groupes

635 - Groupe de Direction de l'Accréditation (GDA)
604 - Groupe de Travail Ethique & Economie

Autres

113 – Observatoire des Maladies Chroniques

Groupe de travail de révision de la nomenclature

Anesthésie
Cardiologie
Chirurgie abdominale
Chirurgie de la colonne
Chirurgie thoracique
Dermatologie
Gastro-Entérologie
Gynécologie
Imagerie médicale
Néphrologie
Neurochirurgie
Ophtalmologie
ORL
Pédiatrie
Physiothérapie
Pneumologie
Urologie
Candidatures Consultations et actes assimilés (ACA) pour la médecine générale
Candidatures Consultations et actes assimilés (ACA) pour les spécialités suivantes

- Médecine interne générale
- Psychiatrie

Groupe Möbius :

- Biologie Clinique
- Anatomo-pathologie
- Radiothérapie
- Médecine nucléaire

À l'AVIQ

- Comité de Branche Bien-être et de soins
- Commission « 1ère ligne d'aide et de soins »
- Commission « Prévention et promotion de la santé »
- Collège central du Conseil de Stratégie et de Prospective

Et ailleurs encore....

- MDEON
- Centre de Coordination francophone de formation en médecine générale (CCFFMG)
- Collège Francophone de Médecine Générale (CMG)
- FAGW
- Consortium e-Santé
- APB pour la concertation medico-pharmaceutique
- Instances Internationales
 - o EANA (Association Européenne de médecine libérale)
 - o UEMO (European Union of General Practitioners)
 - o AMM (Association médicale mondiale)
-

Rapport sur les activités 2020

Notre activité se divise en trois grands volets :

- Les services destinés uniquement à nos membres ;
- Les analyses et l'investissement dans les dossiers concernant le corps médical au sens large ;
- Tout le travail nécessaire au bon fonctionnement et à la vie de notre ASBL.

1. Service juridique

L'activité de notre service juridique est triple :

- Nous répondons aux questions juridiques précises posées par nos membres ;
- Nous analysons des dossiers concernant l'ensemble de la profession (analyse des textes normatifs en projet ou fraîchement adoptés afin d'étudier les répercussions, problèmes et avantages juridiques ainsi que faire des contre-propositions et informer nos membres,...). Ces analyses se font soit à la demande de l'ABSyM fédérale, soit de notre propre initiative.
- Nous analysons les répercussions des différentes normes sur la Chambre et ses activités et les implémentons (ex : mise en application du RGPD, entrée en vigueur du Code des sociétés et associations, « fusion » des deux chambres syndicales wallonnes,...).

Concernant les questions de nos membres, nous noterons que depuis avril 2019, notre Chambre assure également les questions juridiques des membres de la Chambre de Liège-Luxembourg. Autrement dit, notre Chambre assure depuis lors le service juridique pour tous les médecins membres wallons. A cela s'ajoute le fait que notre Chambre est la seule Chambre francophone de l'ABSyM qui dispose de juristes internes.

La charge juridique de notre Chambre était déjà particulièrement élevée avant cela. Dans le rapport d'activité 2019, nous écrivions que la charge de travail était telle que si le phénomène devait se confirmer voire s'accroître sur les prochains mois et années, il faudrait songer à engager un(e) juriste supplémentaire. L'année 2020 n'a fait que confirmer ce sentiment. Toutefois, l'année écoulée a été marquée, d'une part, par la crise sanitaire du Covid-19 qui a engendré de nombreuses questions juridiques et, d'autre part, par le processus de rapprochement avec la Chambre Syndicale des médecins des Provinces de Liège-Luxembourg qui a également impliqué un lourd travail juridique.

Nous pouvons retenir qu'en 2020, le nombre de questions juridiques posées par des médecins a pratiquement doublé puisque le nombre moyen de questions était de 40 par mois (contre 21 questions par mois en moyenne en 2019 ; 18 par mois en moyenne en 2018 et 15 par mois en 2017). Le succès du service juridique ne fait donc que croître d'année en année³. Bien entendu, cette moyenne de 40 questions par mois couvre la réalité suivante : les mois de vacances scolaires sont en général plus calmes et par conséquent d'autres mois sont plus chargés. Le mois le plus chargé en 2020 a été le mois d'avril (qui comprend pourtant deux semaines de congés) avec 73 questions (en 2019, le mois le plus chargé fût le mois d'avril également avec 35 questions juridiques).

³ Au vu de l'activité croissante du service juridique nous avons d'ailleurs dû encadrer ce service de façon plus formelle par le biais de notre Règlement d'ordre intérieur approuvé en décembre 2020.

Comme chaque année, on notera que de façon écrasante les questions nous sont posées par mail. Au vu du nombre de questions posées et de la complexité des questions posées nous ne pourrions que procéder de la sorte. Par ailleurs, nous favorisons cette façon de faire notamment parce qu'elle nous permet de conserver une trace écrite de l'envoi et de s'assurer de la bonne compréhension des informations communiquées par le médecin.

Les années précédentes, environ 80 % des questions posées l'étaient par un homme. En 2020, cela passe à 70% par des hommes et 30% par des femmes.

En 2020, sur le nombre total de questions posées, environ 40% l'étaient par un MG et 60% par des Spécialistes (SP). En 2019, 70 % des questions provenaient des SP ; en 2018 les SP représentaient 80% des demandeurs et en 2017 les SP représentaient 60% de nos demandeurs.

Au total, sur 2020, les questions posées par des médecins membres de la Chambre de Liège-Luxembourg ne représentent que 17% de nos demandes globales.

2. Suivi des actualités du secteur et communication

Afin de pouvoir servir au mieux nos membres, nous avons un travail colossal de suivi des différentes actualités liées à notre secteur.

Cela passe bien entendu par le suivi (relevé, lecture, analyse, synthèse, news) du Moniteur belge et des nouvelles publications légales mais également par le suivi (lecture, analyse, synthèse, news, classement) des actualités du secteur qui nous viennent de la presse grand public ou spécialisée et des divers documents de travail.

La force de notre bureau technique consiste en effet à avoir une réaction rapide et la plus à jour possible aux questions de nos médecins.

Ce travail de suivi des actualités du secteur débouche également sur la rédaction de newsletters et notes juridiques à destination de nos membres. Certaines de ces informations sont également remises sur le site internet (avec le suivi de la mise à jour des informations propres à notre Chambre).

Par ailleurs, cela nous permet, comme chaque année depuis plus de 8 ans, de rédiger le rapport d'activité de l'ABSyM fédérale, en plus de notre propre rapport d'activité, en y abordant différents dossiers d'actualité.

La charge de travail a été telle qu'en 2020 nous n'avons pas eu l'occasion de faire de publication juridique développée sur un point précis.

3. Organisations de séminaires accrédités en éthique et économie

Nous avons initialement prévu l'organisation de 3 séminaires en 2020 :

- Un séminaire consacré à la mise en réseaux des hôpitaux en Wallonie programmé le 28.03.2020 au Bois d'Arpes à Nivelles et pour lequel nous avons déjà 120 inscrits ;
- Un séminaire consacré à l'intelligence artificielle : alliée ou ennemie ? Analyse d'impact sur la médecine, le médecin et le patient, programmé le 26 septembre 2020 à l'Hôtel les 3 Clés de Gembloux ;
- Un séminaire concernant l'activité professionnelle en société : Pour qui ? Quand ? Pourquoi ? Comment ? Questions croisées au regard des récentes réformes du Code des sociétés et associations et du Code de droit économique, programmé le 21 novembre 2020 au Golf de Naxhelet à Wanze.

Malheureusement, la crise sanitaire est passée par là et nous a obligés à annuler nos 3 événements. Nous avons donc dû rembourser les nombreux médecins déjà inscrits à ces séminaires.

Habituellement, nous lançons une grande enquête fin août-début septembre afin de cerner les attentes de nos membres concernant la programmation des séminaires de l'année suivante. Au vu de l'évolution incertaine de la situation, nous avons décidé de ne pas faire cette enquête en 2020 et de ne pas arrêter dès la fin 2020 un programme de séminaires pour 2021.

Pareillement, nous avons prévu – initialement en juin 2020 - un événement suite à la mise en place de l'ABSyM Wallonie (qui devait initialement se faire pour début mai 2020) mais nous avons dû annuler et postposer à la fois le processus de rapprochement et l'événement.

Il en est de même pour nos habituelles séances d'information, réunions de terrain, participations à des réunions, colloques et conférences diverses auxquelles nous participons en temps normal et qui ont été annulées en 2020. Nous noterons toutefois que les différents secteurs ont appris à se réinventer en mettant en place des réunions par vidéoconférences.

4. Structure d'appui et d'accompagnement Impulseo

En tant que structure d'appui et d'accompagnement, nous traitons les dossiers Impulseo des médecins généralistes. Dans ce contexte, nous gérons les dossiers des MG membres et non membres issus de notre territoire et de celui de la Chambre de Liège-Luxembourg.

5. Gestion de l'ASBL

Tout au long de l'année, il y a lieu de gérer l'ASBL, mission qui devient de plus en plus contraignante au fil des années.

La gestion s'entend dans toutes ses facettes : financière (comptabilité, budget, paiements, appel à cotiser, subsides, cotisations externes,...), administrative (assurance, syndic, collaborateurs externes,...), juridique (respect des contraintes juridiques et applications des obligations légales), des ressources humaines (gestion du personnel et de son travail), des services aux membres,...

En termes de gestion, l'année 2020 a été particulièrement marquée par le départ et le recrutement d'une nouvelle secrétaire et par la mise en conformité de nos statuts avec le Code des sociétés et associations dans le contexte du rapprochement entre les deux Chambres wallonnes (cfr infra).

La gestion de l'ASBL passe également par la gestion de notre base de données des membres (appel et rappels de cotisation, encodage dans la base de données, suivi des modifications, délivrance des cartes et reçus, contacts réguliers avec les grands groupes, réunions sur le terrain, suivi mensuel comparatif, statistiques annuelles, recrutement pour les mandats de représentants, ...). Nous noterons qu'en 2020 nous avons également assumé cette mission pour la Chambre de Liège suite à la prise de la pension de leur secrétaire à la fin du premier trimestre.

La gestion, c'est également l'organisation, la tenue et la participation aux réunions (Conseil d'Administration, Assemblée Générale, bureau technique, avec le président, de travail avec des collaborateurs externes, dans des groupes de travail dans lesquels nous avons des mandats...) et le suivi des PV.

C'est aussi la tenue du secrétariat de base (suivi des mails et appels téléphoniques, classement, dactylographie, commandes, intendance, ...). Nous noterons qu'en 2020 nous avons également assumé cette mission pour la Chambre de Liège suite à la prise de la pension de leur secrétaire à la fin du premier trimestre.

En 2020, nous avons maintenu notre partenariat relatif à une assurance cyber-risk et avons eu certains contacts visant au développement de nouveaux partenariats mais, d'une part, la crise sanitaire et, d'autre part, la mobilisation du personnel sur cette crise, nous ont obligés à mettre entre parenthèses temporairement ces projets.

6. Mise en place de l'ABSyM Wallonie

Nous vous en parlions déjà dans le rapport d'activité précédent, cela s'est concrétisé en 2020 : désormais la Chambre Syndicale des médecins des Provinces du Hainaut, Namur, Brabant wallon et la Chambre syndicale des médecins des Provinces de Liège et Luxembourg ne forment plus qu'une seule entité : l'ABSyM Wallonie – Syndicat des Médecins généralistes et spécialistes wallons.

Une partie de l'année 2019 fut consacrée aux pourparlers entre les deux Chambres et aux premières analyses en ce sens. Nous avons également commencé les démarches en vue de la vente de nos bureaux et du déménagement dans de nouveaux locaux.

L'année 2020 a réellement été l'année de concrétisation de cette réunion des chambres afin de débiter 2021 en tant qu'ABSyM Wallonie. L'idée était au départ de concrétiser cela pour le 1^{er} mai 2020 c'est-à-dire au moment du départ à la retraite du dernier membre de personnel de la Chambre de Liège. Nous avons donc travaillé d'arrache-pied pour concrétiser tout cela dans les délais très courts qui nous étaient impartis mais, alors que nous étions prêts avec un calendrier très serré et minuté pour mener à bien les différentes opérations juridiques, nous avons dû tout postposer à cause du Covid.

Mener à bien un tel rapprochement représente un travail colossal puisqu'il faut notamment :

- Étudier les différentes possibilités juridiques de rapprochement qui existent et voir laquelle semble la plus appropriée à la situation des deux chambres tout en tenant compte des contraintes indirectes (telles que les élections syndicales) ;
- Une fois que le choix est arrêté, il faut le faire approuver par les organes compétents des deux entités et commencer le long travail d'explications auprès des administrateurs et membres de deux Chambres ;
- Il faut étudier les différences de fonctionnement et mentalités entre les deux Chambres et essayer de les concilier quand cela est possible ;
- Il faut également expliquer le processus au personnel et gérer les éventuels problèmes que cela peut engendrer. Nous avons dû faire face à un changement de personnel en début de pandémie et donc chercher une nouvelle secrétaire et lui apprendre le métier en ne la voyant que quelques fois puisqu'allait commencer le télétravail obligatoire ;
- Il faut ensuite s'occuper de la mise en œuvre de la procédure juridique : listing des étapes de la procédure juridique à suivre pour mener à bien le processus choisi avec fixation du calendrier précis à respecter, rédaction des documents utiles, convocations à envoyer aux dates prévues avec les points à l'ordre du jour à ne pas perdre de vue ; documents nécessaires à avoir pour les dates prévues ; publications légales suite aux réunions ;....
Afin de ne pas faire d'erreur, nous avons décidé de travailler en collaboration avec un cabinet d'avocats extérieur ce qui a impliqué de nombreuses heures de réunions.
A cela s'est ajoutée la difficulté supplémentaire du Covid : réunion en présence physique impossible, analyse des possibilités de vidéo-conférence, dérogation légale temporaire à ce sujet avec effet rétroactif et finalement report de toute la procédure au second semestre 2020 et dès lors remise à jour de tous les documents, nouvel envoi de toutes les convocations et prise en charge entre temps de tout le secrétariat de Liège puisque la procédure a été reportée après le départ à la retraite de l'unique membre de personnel restant à la Chambre de Liège. Par ailleurs, il a également fallu s'occuper du processus de dissolution chez eux : programmation de leurs réunions, rédaction de leurs convocations et documents, envois à leurs membres, contacts avec leur liquidateur,...
- Le rapprochement a également impliqué la réforme de nos statuts (en termes de fond et de forme) et donc la mise en conformité obligatoire avec le nouveau Code des Sociétés et associations. S'en sont suivies les publications légales.
- En a également résulté la nécessité de rédiger un Règlement d'ordre intérieur.

- Ces changements juridiques ont également impliqué de faire le suivi des modifications utiles à ce sujet au niveau des statuts et du ROI de l'ABSyM fédérale.
- Au-delà de l'aspect juridique, il y a également l'aspect communicationnel :
 - o Obligation de tenir informés nos membres et la presse.
 - o Nous avons également prévu de marquer le coup avec l'organisation d'un évènement que le Covid nous a obligé à décommander.
 - o Cela nous oblige également à revoir notre logo et tout le matériel avec notre logo (papier à entête, signature de mails, caducées, drapeaux, sacs, stylos-billes,...).
- Cela implique également la mise en vente des deux bureaux et les démarches qui vont avec (agence immobilière, rédaction des actes avec le notaire, visites, fin des contrats avec les différents collaborateurs, déménagements, stockage dans un garde-meubles,..). Nous avons ensuite cherché un nouveau bureau situé plus centralement en Wallonie. Cela implique de nombreuses recherches et visites pour finalement trouver un bureau à Gembloux qui semblait correspondre en tout point à nos recherches. Malheureusement, le gestionnaire de la vente a commis plusieurs erreurs qui n'ont pas permis de concrétiser rapidement cet achat qui est toujours en suspens.
- Tout l'aspect informatique doit également être revu : bases de données fonctionnant avec des programmes d'années différentes et avec des champs différents à fusionner et nouveaux mails à créer.

Nous noterons que ce rapprochement a été l'occasion de mettre en place la possibilité de création de Commissions Consultatives structurées dans notre ROI. Ces commissions ont pour mission d'étudier les problèmes particuliers relatifs aux disciplines de leur compétence et proposer à l'organe d'administration collégial (le CA) les actions à prendre spécifiques à leur secteur. Les membres de ces Commissions seront les membres du CA désignés en fonction de leurs compétences particulières pour un sujet déterminé. Ils pourront se faire assister dans leurs travaux de toutes les personnes qu'ils jugeront utiles à la bonne fin de leur mission. Un secrétaire-Rapporteur en assumera la « gestion » et l'organisation. La première Commission à être mise en place a été la Commission consultative de médecine générale qui a été créée le 04.12.2020. C'est le Dr David Simon qui en a été désigné Secrétaire-Rapporteur.

A noter que, de par ce rapprochement, nous devenons la plus grande « Chambre » de l'ASByM puisque la Flandre est divisée en deux Chambres (même s'il existe une ASBL coupole, le VAS), une couvre Bruxelles et désormais la Wallonie n'est plus gérée que par une seule Chambre.

7. Pandémie Covid-19

Cette année 2020 a été marquée par un sujet principal : la crise sanitaire liée au coronavirus.

Nous n'allons bien entendu par revenir ici en détails sur les nombreux aspects de cette crise sanitaire qui nous a occupés dès mars 2020 et qui nous occupe aujourd'hui encore, à l'heure de faire approuver ce rapport d'activité.

Nous retiendrons quelques éléments à ce sujet :

- Des dizaines et dizaines de textes ont été publiés au Moniteur Belge dans ce contexte de crise sanitaire. Tous les jours, des textes étaient publiés concernant la crise sanitaire. Tantôt ils concernaient tout le pays, tantôt ils ne concernaient qu'une région ou communauté déterminée. Tantôt ils comprenaient des dispositions susceptibles d'intéresser nos médecins, tantôt ils concernaient des secteurs sans lien direct avec nous. Il a bien entendu fallu en faire le relevé quotidien mais également les lire, les comprendre, les synthétiser et bien souvent les coordonner sur base des modifications ultérieurement publiées et ensuite tenir informés nos membres au fur et à mesure des évolutions.
- Dans ce contexte, nous avons fait différentes newsletters pour les médecins membres sur les sujets suivants notamment (en plus de la transmission des différents communiqués de l'ABSyM fédérale) :
 - o Le rappel du cadre actuel du (dé-)confinement et ses évolutions ;
 - o La reprise des activités médicales « non essentielles » ;
 - o L'intervention financière dans le coût du matériel de protection des soignants ;
 - o Les aménagements à l'assurance soins de santé et indemnités concernant notamment les codes de nomenclatures, les centres de triage et prélèvements et les PMG
 - o Les centres de triages, la stratégie de testing et ses évolutions ;
 - o Le tracing ;
 - o Le droit passerelle et autres aides financières et mesures fiscales diverses pour les médecins ;
 - o Les règles concernant l'incapacité de travail des indépendants ;
 - o L'avance de milliards pour les hôpitaux ;
 - o Les aménagements concernant l'accréditation et les GLEM ;
 - o L'annonce de webinaires ;
 - o Les aménagements concernant le statut social ;
 - o Prolongation des délais dans le cadre d'Impulseo ;
 - o Modification en ce qui concerne la procédure de vote électronique, la durée des mandats en cours et la tenue des AG annuelles pour les conseils médicaux ;
 - o Les assimilations des périodes de stages pour les médecins assistants
 - o
- Désarmés face à cette crise sans précédent, nos membres ont été extrêmement nombreux à nous poser des questions, principalement sur les sujets suivants :
 - o Quid de la fourniture de matériel de protection individuel ?
 - o Quid de leur accréditation alors que la plupart des séminaires accrédités étaient annulés ?
 - o Quid de leur statut social alors que leur activité avait été, pour certains, obligatoirement arrêtée pendant certains mois de l'année écoulée ?
 - o Quid de leur droit en termes d'aides financières alors que leur activité était à l'arrêt (droit passerelle, aide de la région wallonne,...) ?
 - o Quid des codes attestables dans le cadre de la mise en place de la téléconsultation ?
 - o Quid de leur responsabilité et de l'étendue de la couverture de leur assurance pour, par exemple, une activité dans une unité Covid en dehors de leur spécialité ou de

l'injection d'un vaccin pour lequel on dispose de peu de recul ou encore pour une consultation/tri par téléphone ?

- Quid de la possibilité de réquisition des médecins pour travailler en unité Covid et conséquence de la mise en œuvre du Plan d'urgence hospitalier ?
 - Quid de la répartition des milliards d'euros d'avance aux hôpitaux ?
 - Quid de la mise en quarantaine, incapacité de travail des indépendants et du qualificatif de maladie professionnelle ? De là découlant les questions relatives aux certificats d'incapacité.
 - Quid de l'activité du MG et du MCC en MRS ?
 - Quid du testing : quel test peut-on faire à quel patient et quelle facturation ?
 - Quid du sort des assistants durant cette période et conséquence en termes de plan de stage et de rémunération ?
- La complexité de la situation a également résidé dans le fait que les informations venaient de toutes parts et de tous les niveaux. Ainsi, l'état fédéral, Sciensano, l'INAMI, le Comité Hospital & Transport Surge capacity (organe composé de représentants des toutes les autorités, du ministère de la défense des fédérations hospitalières et d'experts), la Région wallonne, le Collège de Médecine Générale, le consortium e-santé Wallonie, la Plate-forme première ligne wallonne, le Forum des Associations de généralistes wallons, l'Ordre des médecins...avaient chacun des communications à ce sujet avec parfois des informations contradictoires. La masse de documents journaliers à suivre et recouper a donc été énorme.
- Par ailleurs, force est de constater que la crise sanitaire a mis le moral de tous les Belges à rude épreuve et sans doute particulièrement celui des médecins. En effet, pour la première fois, nous avons senti que les médecins avaient globalement besoin d'exprimer verbalement leur mal-être, quitte à trouver un exutoire là où ils le pouvaient même si cela ne s'adressait pas au bon public.

Conclusion

S'il fallait synthétiser l'activité 2020 de notre Chambre en 3 mots essentiels ce serait sans aucun doute : **Covid, fusion et juridique.**

- **Le Covid** : il a fait exploser notre nombre de questions juridiques et de documents à lire ; il nous a obligés à travailler encore plus vite que d'habitude ; il a détérioré l'ambiance et le moral de tous ; il nous a appris ce que voulait dire le terme confinement et le travail durant cette période ; il nous a obligés à reporter ou annuler nos projets et à développer de nouveaux moyens de se réunir.
- **La « fusion » de Liège et Braine** : un chantier colossal qui s'est étalé sur plusieurs années et que l'on est fiers d'avoir réussi à boucler. En effet, les étapes à accomplir étaient nombreuses, la complexité au rendez-vous et les obstacles et moments de découragement aussi. Il nous a permis de revoir nos statuts dans une version plus moderne et adaptée aux nouvelles réalités d'un monde en confinement ; de créer des Commissions consultatives ; de mettre en place un ROI et de nous faire devenir la plus grande entité membre de l'ABSyM fédérale.
- **Le juridique** : l'essence même de notre Chambre depuis sa création et la raison de l'affiliation de nombreux médecins à notre Chambre. Le succès de notre service juridique aux membres ne cesse de croître avec les années. Le juridique est partout : du service aux membres, à la gestion de l'ASBL en passant par l'organisation des séminaires, le contenu de notre communication ou encore notre travail de défense professionnelle.

Ces trois mots semblent déjà être également des lignes directrices pour 2021. La pandémie n'est pas terminée et la phase de vaccination débutera en même temps que la nouvelle année. Notre fusion, si elle est entamée, devra également poursuivre sa mise en place et, à chacune de ces étapes, nous aurons besoin d'analyses juridiques.